

DEMANDE DE CARTE LIBRE CIRCULATION Année 2011-2012

1ère demande*

Renouvellement*

Duplicata*

* Cocher la case correspondante

Documents à fournir obligatoirement

	1ère demande	Renouvellement	Duplicata
- Le présent formulaire dûment complété, daté et signé	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- Photocopie d'un justificatif d'adresse de moins de 3 mois (eau, électricité, téléphone)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- Photocopie de la carte étudiant année 2011-2012 (recto verso) ou attestation de scolarité pour les BTS (ou convention de stage)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- Demande écrite de duplicata (par mail en priorité)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
- 1 Photo d'identité mentionnant au dos le nom et prénom de l'étudiant	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

X = Indique le document à fournir selon le cas

ATTENTION : NE JOINDRE AUCUN REGLEMENT D'INSCRIPTION AVEC LE PRESENT FORMULAIRE

Renseignements concernant l'étudiant

Mlle Mme Mr Nom : _____ Prénom : _____

N° Carte Libre Circulation (Si renouvellement) :

Date de naissance : Jour: Mois : Année : Lieu de naissance : _____

Adresse : _____

Bât : _____ Appt : _____

Tél : _____

Code Postal Commune : _____ GSM : _____

Adresse internet : _____ @ _____

Renseignements concernant l'établissement fréquenté par l'étudiant

Nom : _____

Adresse : _____

Etude poursuivie (BTS, Licence, Master, Doctorat, Autres) : _____

Date : _____

Signature de l'étudiant : (obligatoire)

Cadre réservé à l'Administration

Date de réception du dossier : _____

N° de carte: Code AGENT :

Les conditions d'accès au dispositif 'Carte Libre Circulation'

Année universitaire 2011-2012

Qui a droit au dispositif ?

Tous les étudiants de l'île pouvant justifier la poursuite d'études supérieures (post-baccalauréat) à la Réunion y compris dans les centres de formation.

Comment accéder aux réseaux de transport ?

L'étudiant doit être en possession de la Carte Libre Circulation (CLC) et d'un coupon valide.

Comment obtenir la carte Libre Circulation ?

Se conformer aux dispositions mentionnées dans l'annexe "Processus d'obtention...".

Quelles sont les pièces à fournir ?

Pour une 1ère demande :

- Formulaire d'inscription dûment complété, daté et signé par l'étudiant ;
- Photocopie d'un justificatif d'adresse de moins de 3 mois de l'étudiant ou des parents (Eau, Electricité, Téléphone) ;
- Photocopie recto-verso de la carte d'étudiant pour l'année universitaire 2011-2012 ou d'un justificatif d'inscription à une filière d'enseignement supérieur ;
- 1 Photo d'identité récente avec nom, prénom et date de naissance au dos. (*format d'identité*).

Pour un renouvellement :

- Le formulaire dûment complété (indiquer le n° de la Carte Libre Circulation de l'année 2010-2011), daté et signé par l'étudiant ;
- Photocopie d'un justificatif d'adresse de moins de 3 mois de l'étudiant ou des parents (Electricité, Eau, Téléphone) ;
- Photocopie recto-verso de la carte d'étudiant pour l'année universitaire 2011-2012 ou d'un justificatif d'inscription à une filière d'enseignement supérieur ;

Pour un duplicata :

- Une simple demande écrite de duplicata, formulée par l'étudiant (par mail en priorité).

Où déposer ou poster le dossier complet ?

à la

Direction des Déplacements et de la Voirie - Service Gestion des Transports

N°6 allée Maureau Le Chaudron - 97490 Sainte-Clotilde

Tél : 02 62 90 04 44 - Télécopie : 02 62 41 19 38

ou

Direction des Déplacements et de la Voirie - Service Gestion des Transports

Bd Bank, 13 rue Bory St-Vincent - Résidence Guétali - lot 50 - BP 343 - 97488 Saint-Pierre Cedex

Tél : 02 62 96 43 41 - Télécopie : 02 62 96 44 53

Où obtenir la carte ?

Elle vous est directement adressée par courrier au domicile déclaré lors de votre inscription.

Où obtenir le coupon ?

Sur présentation de l'attestation de vos droits par l'administration départementale, et contre règlement, dans les gares routières "Car Jaune" des villes suivantes : Saint-Denis, Saint-Paul, Le Port, Saint-Pierre, Saint-Louis et dans les points de vente du réseau Car Jaune à Bras Panon et Saint-Leu (sauf pour les ressortissants de la CIREST).

Combien coûte le coupon ?

50 euros annuel ou 20 euros par trimestre.

Quels sont les trimestres ?

1 - Septembre/octobre/novembre

2 - Décembre/janvier/février

3 - Mars/avril/mai

4 - Juin/juillet/août

S'agissant des premières demandes et pour les étudiants procédant à un règlement annuel, l'ouverture des droits se fera à compter du 18 août 2011.

A quoi ai-je droit ?

D'emprunter l'ensemble des réseaux de transports collectifs de l'île :

- Car jaune
- Les lignes Z'éclairs nocturnes et celles destinées aux étudiants (à 1/2 tarif). Ce dispositif ne permet pas l'accès aux autres lignes Z'éclairs
- Citalis (CINOR)
- Alternéo (CIVIS)
- Alizé, Estival (CIREST)
- Kar'Ouest (TCO)
- Réseau de transport de la CASud

Attention: La Carte Libre Circulation ne donne pas accès aux lignes de transports scolaires